

sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux; étant lu,

Et la question ayant été de nouveau proposée;— la chambre a repris les dits débats ajournés.

M. Prince, a proposé en amendement à la question, secondé par M. McLean, que tous les mots après "que," dans le douzième paragraphe jusqu'à la fin du treizième paragraphe, soient retranchés, et les suivants insérés à leur place, "que cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'en traîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*; que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie, attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe; et que les cours supérieures et inférieures de loi commune dans le *Haut-Canada*, devraient avoir et posséder juridiction en équité."

Et un débat s'étant élevé;

Sur motion de M. Smith, de *Frontenac*, secondé par l'honorable M. Boulton,

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain.

Comités permanents.

Ordonné, que l'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial nommé pour préparer et faire rapport des listes de membres pour composer les sept comités permanents, soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Myers,

La chambre s'est ajournée.

### Mercurii, 22<sup>o</sup> die Maii;

ANNO 13<sup>o</sup> VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Comptes des maisons de la Trinité.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre, les comptes des maisons de la Trinité de Québec et de Montréal, pour l'année expirée le 31 décembre, 1849.

Appendice(D.)

Pour les dits comptes voir appendice (D.)

Chemins à barrières de Montréal.

Et aussi, les comptes des syndics des chemins à barrières de Montréal, depuis le 1er décembre 1848, jusqu'au 31 décembre 1849.

Appendice(E.)

Pour les dits comptes voir appendice (E.)

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Scott, du lac des Deux-Montagnes,—la pétition du très-révérénd évêque catholique romain de Montréal, et autres, membres de la corporation du séminaire de Ste. Thérèse de Blainville.

Par M. Dumas,—la pétition du révérénd F. Labelle, et autres, de la paroisse de Repentigny.

Par M. Davignon,—la pétition de Pierre A. C. Munro, et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Taché,—la pétition d'Olivier Plette, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Roch des Aulnets, district de Québec; la pétition du révérénd H. Roulier, et autres, des comtés de Kamouraska et Rimouski; et la pétition de l'honorable A. Dionne, et autres, membres de la société de tempérance de Ste. Anne LaPocatière.

Par l'honorable M. LaTerrière,—la pétition de Louis G. Tremblay, et autres, de Chicoutimi, la Baie des Ha! Ha! et autres places, dans le comté de Saguenay.

Par M. le solliciteur général Drummond,—la pétition de W. L. Felton, écuyer, et autres, électeurs du comté de Sherbrooke; la pétition de L. A. Des-saules, maire, et autres, conseillers et habitants du village de St. Hyacinthe; et la pétition des président et directeurs de l'académie du comté de Shefford.

Par M. Boutillier,—la pétition de Pierre Boucher, et autres, de la paroisse de St. Simon, comté de St. Hyacinthe.

Par M. Thompson,—la pétition du conseil municipal du village de Galt.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de William Magrath, et autres, planteurs de houblon et autres intéressés dans l'agriculture du pays.

Par l'honorable procureur général LaFontaine,—la pétition de la société bienveillante des dames de Montréal.

Par M. Smith, de Frontenac,—la pétition de Thomas Kirkpatrick, et autres, de la cité de Kingston.

Par M. Smith, de Wentworth,—deux pétitions de la municipalité du township de Brantford.

Par M. Egan,—la pétition d'Edouard Masse, et autres, de Bytown.

Par M. Fergusson,—la pétition de Louis D. Adams, et autres, du township de Maryborough, comté de Waterloo.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de James Cummings, écuyer, et autres, de la cité de Hamilton.

M. l'Orateur a informé la chambre, que William Locker Felton et Joseph Gibb Robertson, écuyers, avaient fourni la caution ordinaire exigée par la loi, relativement à l'élection contestée pour le comté de Sherbrooke.

Sur motion de l'honorable procureur général La-Fontaine, secondé par l'honorable procureur général La-Fontaine,

Résolu, que dans la présente session du parlement, jusqu'à ce que l'adresse de cette chambre en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session soit adoptée et présentée, l'ordre du jour pour prendre le dit discours en considération, dans la vue d'adopter la dite adresse ou aucune proposition pour la dite adresse ou aucun amendement à icelle, ou pour les débats ajournés sur les dites propositions, considérations, ou amendements qui sera écrit sur le livre des ordres du jour pour aucun jour particulier, sera discuté avant que la chambre procède aux affaires de routine, suivant l'ordre permanent de cette chambre, du 28 juin 1841, ou à la discussion d'aucune motion dont avis sera entré dans le livre d'ordre.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire hier, à la question, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement.

Pour assurer son excellence, que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreux vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté;

Que les événements de l'année dernière, et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse. et en convoquant le par-

Election du comté de Sherbrooke.

L'adresse au discours sera adoptée avant que la chambre procède à aucune autre affaire.

Discours pris de nouveau en considération.